

GTHEPS

Groupe de Travail sur les situations de Handicap en EPS

Notre démarche consiste à
proposer une aide pédagogique,
didactique et matérielle aux
enseignants d'EPS du secondaire
dans la scolarisation des élèves en
situation de handicap
C'est un dispositif d'aide pour
permettre à ces élèves de
participer et apprendre en EPS
au sein de leur classe

Inspection Académique du Rhône

21 rue Jaboulay
69309 Lyon cedex 07
Philippe BOUZONNET
Paul BOUVARD

Tel : 04 72 80 69 98
Adresse mail : ce.ia69-cmeps@ac-lyon.fr

Comité du Rhône Handisport
4, rue des Charmettes
69100 Villeurbanne
04 78 89 02 02

Collectif Reliance
ISPEF
Université Lumière Lyon 2
5 av Mendès France
69500 Bron

Scolariser un élève handicapé en EPS dans un collège ou lycée du Rhône



Edition 2012



Une action en 2 volets

- Un prêt de matériel spécialisé pour des activités sportives spécifiques
- Un accompagnement pédagogique et didactique avec ou sans accompagnateur durant la séance

MATERIEL MIS A DISPOSITION

Vous pouvez disposer du matériel qui est entreposé au collège E.Vignal. Les demandeurs sont responsables de l'acheminement du matériel. Cette demande peut être accompagnée ou non d'une aide pédagogique.

Contact : ce.0692165D@ac-lyon.fr



Fauteuil standard



Fauteuil sport



Fauteuil hippocampe



Fauteuil Matchpoint



Vous pouvez aussi disposer de petit matériel comme des ballons sonores, des sarbacanes, des bocchia...

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DIDACTIQUE

Une réunion diagnostic réunit l'enseignant EPS, le Conseiller Pédagogique EPS et si possible l'intervenant spécialisé. Au vu de la programmation EPS de la classe et des possibilités de l'élève, un dispositif est proposé à l'enseignant. Il peut s'organiser sous différentes formes :

- ◆ Une aide à la construction de plusieurs séances d'enseignement avec des situations adaptées au handicap de l'élève
- ◆ Une aide à la construction d'un cycle complet d'enseignement
- ◆ Une intervention de l'éducateur spécialisé durant la première séance, afin de travailler en concertation avec l'enseignant sur les futures situations à mettre en place
- ◆ Une intervention de l'éducateur spécialisé sur plusieurs séances

Rôles de l'EVS-I/AVS-I

Il est chargé de l'accompagnement individuel d'un élève handicapé sur l'ensemble du temps scolaire, y compris en EPS. Son action se porte sur l'élève alors que celle du spécialiste est centrée sur l'enseignant d'EPS par les conseils qu'il va apporter.



Afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants d'EPS dans cette situation, nous vous proposons une démarche en 4 étapes.

1 - En début d'année scolaire, vous recevez cette plaquette qui recense tous les moyens qui sont mis à votre disposition pour vous venir en aide. Vous nous contactez par courriel : ce.ia69-cmeps@ac-lyon.fr ou par téléphone : 04 72 80 69 98, et vous nous exposez le plus clairement possible votre situation et votre demande.

2 - Le GTHEPS vous répond en fonction de vos besoins et des besoins de l'élève en terme de formation, d'accompagnement et de prêt de matériel.

3 - Une convention sur la mise en place de l'intervention est élaborée entre le GTHEPS et l'établissement.

4 - L'intervention est programmée.